



# Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS  
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : [SNPTRI@orange.fr](mailto:SNPTRI@orange.fr)

Site : <http://perso.wanadoo.fr/sn.ptte>

## **REFORMES DE LA CATEGORIE B** **Le N.E.S vient de paraître au journal officiel.**

### *IL CONCERNE L'ETAT ET LA TERRITORIAL*

Comme nous l'avons expliqué dans différents écrits et notamment dans les Echangeurs 46, 47 et 48 la réforme de la grille indiciaire de l'ensemble de la catégorie B avance.

Tous les corps de la catégorie B, dont celui des Contrôleurs des T.P.E. devront se voir appliquer dans le N.E.S. (Nouvel Espace Statutaire) au plus tard le 31 décembre 2010.

Tu trouveras ci-joint le décret 2009-1388, qui prévoit d'importantes modifications dont deux d'entre elles auront des incidences lourdes sur les déroulements de carrière des agents :

- l'architecture des corps (nombre d'échelons dans chaque grade) :
  - o 1<sup>ER</sup> grade 13 échelons
  - o 2<sup>ème</sup> grade 13 échelons (le corps des CTRL en comporte 8)
  - o 3<sup>ème</sup> grade 11 échelons (le corps des CTRL en comporte 8)
- les modalités d'accès, avec un accès par concours externe dans le 1<sup>er</sup> ET dans le 2<sup>ème</sup> niveau de grade.

Le décret 2009-1389 fixe l'échelonnement indiciaire dans la nouvelle grille.

La phase suivante de la réforme impacte le corps des Contrôleurs (tous les corps ne sont pas concernés), avec la fusion avec d'autres corps.

Les discussions en stand by au MEEDDM depuis plusieurs mois, après l'annonce du projet de fusion, doivent reprendre.

La DRH reçoit chaque organisation syndicale en bilatérale, la CGT sera reçue le 25 NOVEMBRE.

***ALORS MAINTENONS LA PRESSION POUR REPOUSSER LE PROJET.***

# *Signons la pétition*

<http://www.snptri.com/ile-de-france/petition/fr/accueil/>

*Marie-Hélène THOMAS*